Mis en ligne le 5 mars 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240304-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-03-2024
Publication le : 04-03-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 29 février 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Julie LADRET et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Stéphanie BESSET donnant pouvoir à Madame Anne DROGO, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur René MARTIN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-3.2-012

Résidence « L'Isle de Fures » : vente consentie par la Commune au profit d'Alpes Isère Habitat suite à la fin du bail emphytéotique du 14 octobre 1983

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'aux termes d'un acte en date du 14 octobre 1983, la Commune de Tullins a consenti un bail emphytéotique au profit d'Alpes Isère Habitat portant sur une maison cadastrée section AL n° 315 (533 m²), lieudit « Fures », 16 route de Grenoble à Tullins.

Dans cette bâtisse, Alpes Isère Habitat a aménagé six appartements (3 T2 et 3 T3) d'une surface habitable totale de 336 m² répartis sur 3 niveaux.

Ce bail a été conclu pour une durée de 40 ans à compter du 1er novembre 1983 jusqu'au 31 octobre 2023, moyennant une redevance annuelle d'un Franc.

Suite à la fin dudit bail, le 31 octobre 2023, il a été convenu que la Commune cède les six logements à Alpes Isère Habitat.

Dans cette attente, une convention de gestion pour tiers a été signée entre les parties.

Cette vente est consentie à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Maître Caroline VINCENT, Notaire à EYBENS, sera en charge de la rédaction de l'acte de vente.

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20240304-18-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 04-03-2024

Publication le : 04-03-2024

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la vente des six appartements de la Résidence de l'Isle de Fures au profit d'Alpes Isère Habitat dans les conditions précitées,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 mars 2024
Le Maire

